



**Spécial**

COMMISSION  
Bxl / Geel ' Mol

## Secteur "Privilèges" de la IX.A.5 : adresses utiles

Les personnes suivantes du secteur "Privilèges" de la division "Droits Administratifs et Rémunérations" sont à contacter pour les formalités mentionnées ci-dessous :

Mme N. DAEM	tel. 56249	douanes : déménagements, voitures, 136F, attestations diverses, immatriculations voitures.
Mme M. DE MOYTER	tél. 54911	permis de séjour, permis de conduire, attestations diverses, immatriculations voitures.
Mlle A. KNOTT	tél. 59991	immatriculations voitures, attestations,diverses.
M. M. ODINO	tél. 62190	laissez-passer, attestations d'exonération fiscale, attestations de résidence, attestations de filiation, familles nombreuses.
M. H. SPRUMONT	tél. 52088	laissez-passer, pro-justitia, attestations en matière de précompte mobilier (276 EUR), don d'organes.
Mlle M. WEGSTEEN	tél. 54921	immatriculations voitures, attestations diverses, permis de séjour.

Le service reçoit tous les jours de 10h à 12h et de 15h à 17h ; il est situé au triangle, 1er étage, bureau 156.

En cas de difficultés à joindre certaines personnes du service, il est recommandé de contacter MM.ODINO et SPRUMONT aux numéros suivants : 62190 et 52088.

# Conditions de prorogation des cartes de réduction accordées par la S.N.C.B. aux familles nombreuses étrangères ressortissantes d'un pays de la C.C.E. pour 1989

Cette information concerne Les fonctionnaires et agents en possession d'un permis de séjour spécial avec "mention" au registre belge de la population.

Elle ne concerne pas les :

1. fonctionnaires et agents de NATIONALITE BELGE;
2. fonctionnaires et agents porteurs d'une carte de séjour d'un ressortissant d'un Etat membre de la C.E.E. avec inscription au registre belge de population des étrangers;
3. fonctionnaires de sexe féminin dont l'époux est enregistré au registre belge de population;
4. fonctionnaires de sexe féminin dont l'époux est affecté à une autre institution internationale, implantée en Belgique;
5. fonctionnaires nationaux détachés.

Ces personnes doivent solliciter les documents pour l'obtention des cartes de réduction soit à l'administration communale où ils ont leur résidence (cf. 1-2-3 et 5) soit à l'administration du travail de l'époux (cf.4).

Le personnel a déjà été informé en son temps de la réglementation générale concernant la réduction pour familles nombreuses sur les réseaux S.N.C.B.-S.N.C.V. (voir I.A. Spécial du 01.12.1980).

Suivant les procédures énoncées dans ces informations. Les fonctionnaires intéressés ont pu obtenir Les cartes de réduction pour leur famille.

IL est nécessaire d'attirer l'attention des fonctionnaires sur le fait que les cartes de réduction **délivrées** aux parents sont valables pour un délai de S ans. Par contre, celles délivrées aux enfants ne sont valables que pour une année (échéance le 15 janvier). Les fonctionnaires qui désirent renouveler les cartes devront soumettre la carte périmée, accompagnée d'une attestation à établir par le secteur "Privilèges " :

- soit aux services de la "Ligue de familles nombreuses" ASBL, 127, rue du Trône à 1050 BRUXELLES (à l'attention de Ml. P. MOREAU);
- soit aux services du "Bond van Grote en Jonge Gezinnen" 125, Troonstraat, 1050 BRUSSEL (à l'attention de M . P. MUYLDERMANS).

Cette attestation ne peut être sollicitée qu'en faisant usage du formulaire annexé, dûment rempli.

Il est à noter que doivent être repris tous les enfants étant ou ayant été à charge du fonctionnaire.

A toutes fins utiles, le texte de la réglementation en la matière peut être obtenu, sur demande, auprès du Secteur "PRIVILEGES".

## Formulaire à retourner à Mme DAEM, TRI 1/156

Renseignements à fournir par Le fonctionnaire titulaire d'un permis de séjour spécial en vue d'obtenir du Secteur "privilèges" des Services Sociaux - l'attestation nécessaire à joindre au formulaire donnant droit aux cartes de réduction pour 'Les familles nombreuses :

N° DE MATRICULE

ADRESSE PRIVEE EN BELGIEUE :

DATE D'ENTREE EN SERVICE :

NOM	PRENOMS	NATIONALITE	LIEN DE PARENTE	ETAT CIVIL	DATE	LIEU DE NAISSANCE	PAYS	DATE M= mariage RM= remariage += décès x= divorce s= séparé
PERE :								
MERE : (nom de jeune fille)								
<u>ENFANTS :</u>								
1.								
2.								
3.								
4.								
5.								
6.								
7.								
8.								
9.								
10.								

Je déclare sur l'honneur que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts et complets.

DATE :

SIGNATURE :

N° DE BUREAU :

TEL. DE BUREAU :